



Conseil Municipal du 6 novembre 2017

Objet : Délibération n°5

Intervenant : Christophe BAGILET

Voici la troisième fois que nous avons à nous prononcer sur la mutualisation de service.

Comme nous l'avions annoncé, la mutualisation est loin d'être le succès que certains pouvaient espérer et ce malgré l'implication des agents municipaux, métropolitains et des élus.

Pour autant, et puisque nous sommes engagés dans ce processus irréversible, et que nous sommes force de propositions, nous aimerions faire quelques remarques afin de pouvoir garantir un service équivalent aux Floiracaises et Floiracais. Car les précédentes mutualisations ont fait apparaître des pertes de proximité et de réactivité, voire de compétences.

Ce qui risque d'être encore le cas pour l'entretien du petit matériel des espaces verts et du service des sports, qui était assuré en interne avec la proximité et la réactivité que l'on sait.

Concernant le parc matériel roulant, notre ville s'est engagée dans une démarche positive d'achats et d'utilisation de véhicules électriques avec pour objectif un parc à 100% de véhicules dit « propres ». Nous aimerions que cette pratique et cet objectif soit repris par la métropole et bien évidemment appliqué.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération,